



Electricien qui ne fait pas les travaux

Par **brocot**, le 10/04/2012 à 11:31

Bonjour, j'avais besoin de refaire faire l'électricité pour ma maison et j'ai contacté un électricien qui m'a fait un devis et nous sommes tombés d'accord. Il a été établi le 20/02. L'électricien m'a demandé la moitié de la somme pour acheter les fournitures. Ce que j'ai fait. Depuis en tout et pour tout il est venu 2 fois 1h30 à la maison percer des trous et installer 8 demi-prises. Je l'ai menacé et lui ai demandé de me rendre mon argent mais il me propose maintenant de faire intervenir un collègue. Quels sont mes droits face à cette situation ? Merci à tous ceux qui me répondront et me diront ce que je peux faire. Cordialement

Par **pat76**, le 10/04/2012 à 16:54

Bonjour. Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'électricien dans laquelle vous le mettez en demeure de venir terminer les travaux pour lesquels un contrat a été conclu et pour lequel il a déjà perçu une avance sur travaux. Vous précisez que faute pour lui d'avoir terminé les travaux dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil. Vous indiquez que vous ne manquerez pas alors de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Vous ajoutez que vous allez informer les services de la répression des fraudes et joindre une copie de la lettre que vous lui adressez. Vous gardez une copie de votre lettre. Vous pouvez communiquer au forum le numéro de siret de l'artisan électricien ?

Par **brocot**, le **19/04/2012** à **08:57**

bonjour,rnrnje vous remercie (un peu tard) pour la reponse c'est bien de pouvoir compter sur des personnes qui s'y connaissent rnrnencore merci rnrncordialement

Par **pat76**, le **19/04/2012** à **15:35**

BonjourrrnrnEventuellement vous pouvez communiquer le numéro de siret de l'artisan électricien au forum afin de pouvoir effectuer quelques vérifications?